



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2126

Attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 euros à l'association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire - Agribio Rhône et Loire, pour le défi "Foyers à alimentation positive"

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2126 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 6 000 EUROS A L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS BIOLOGIQUES DU RHONE ET DE LA LOIRE - AGRIBIO RHONE ET LOIRE, POUR LE DEFI "FOYERS A ALIMENTATION POSITIVE" (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est engagée, dans son plan de mandat 2020-2026, à favoriser une plus grande accessibilité alimentaire et justice alimentaire. Elle soutient et œuvre aux côtés de structures qui développent, au quotidien, des dispositifs, lieux et événements permettant de garantir l'accès de tous à une alimentation saine et durable, notamment les habitants de quartiers prioritaires ; contribuant à un système alimentaire de qualité, en circuit-court, encourageant l'émergence de solutions innovantes en faveur d'une filière alimentaire durable.

Membre de la FNAB (Fédération nationale d'agriculture bio), Agribio (ex-ARDAB) est l'association des producteurs biologiques en Rhône et Loire. Elle fédère près de 400 agriculteurs bio et accompagne le développement global de la filière aussi bien sur les enjeux de production que sur l'aval de la filière.

Les principales missions d'Agribio sont les suivantes :

- développer les filières de productions bio et locales respectueuses de l'environnement et d'un développement économique équilibré du territoire (installations, conversion bio, création d'ateliers de transformation mutualisés, ceinture maraîchère) ;
- accompagner l'introduction de produits bio et locaux en RHF (Restauration hors foyer) via un dispositif d'accompagnement au service des communes (loi Egalim, appui rédaction des marchés, formation gestionnaires et équipes de cuisine) et un appui individuel des établissements (diagnostics, accompagnement technique et pédagogique avec le défi « Cuisine à alimentation positive »). Ces actions portent une attention particulière à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'évolution du bol alimentaire (augmentation des protéines végétales) ;
- enfin et surtout, encourager l'accès pour tous à une alimentation saine, durable et locale en accompagnant notamment les foyers les plus modestes.

A ce titre, elle anime depuis 10 ans le défi « Foyers à alimentation positive » qui cherche à montrer aux familles participantes qu'une alimentation saine, biologique, locale et de saison ne coûte pas plus cher ; près de 1000 foyers ont été accompagnés sur le territoire de Lyon et de la Métropole de Lyon.

Après un état des lieux mené en partenariat avec la Fédération des centres sociaux ces deux dernières années, Agribio propose d'apporter des modifications substantielles à ce dispositif pour lui permettre de toucher davantage les publics éloignés et d'impliquer les habitants tant dans sa définition que sa mise en œuvre.

Ainsi, le nouveau projet « Notre assiette en action » ciblera d'une part les habitants et d'autre part les professionnels des centres sociaux autour d'objectifs communs : montée en compétences, accompagnement au développement du pouvoir d'agir des habitants, participation du plus grand nombre à la transition alimentaire. Afin d'encourager l'imagination et le développement de nouveaux projets, d'accompagner au mieux les besoins des habitants mais aussi de mieux outiller les structures, les personnels de 15 à 20 centres sociaux se verront proposer une programmation de rendez-vous sur l'année : deux jours de montée en compétences avec d'autres professionnels (Groupement des épiceries sociales et solidaires Rhône-Alpes Auvergne - GESRA, Association départementale pour l'éducation à la santé - ADES du Rhône, ferme Monplaisir à Brindas, etc.) ; groupe de travail réuni régulièrement pour partager les expériences, suivre des projets, accéder à des ressources, se former ; séances d'appui technique individuel au montage de projet en fonction des besoins des centres sociaux.

A la suite des besoins exprimés par les habitants, une programmation globale d'ateliers, de débats, de visites, d'interventions tout au long de l'année sera proposée, dans laquelle des groupes d'habitants accompagnés par les centres sociaux pourront s'engager, à raison d'au moins 2 ateliers dans l'année au sein de la structure. A partir de l'expérience du défi Foyers à alimentation positive, l'idée est ici d'agrandir les groupes qui peuvent accéder à cette programmation, d'élargir les propositions et d'intégrer un plus grand nombre d'intervenants. L'objectif est de toucher entre 150 et 200 personnes par an autour de rendez-vous diversifiés : ateliers en petit groupe (lecture d'étiquette des produits, notions sur l'équilibre alimentaire, lutte contre le gaspillage, ateliers cuisine), temps forts collectifs (visite de fermes et jardins partagés, visite d'expositions autour de l'alimentation, etc.).

En 2021, par délibération n° 2021/1174 du 30 septembre 2021, une subvention de 6 000 € a été accordée pour l'action Foyers à alimentation positive. Aussi, il est proposé que la Ville de Lyon alloue de nouveau à Agribio une subvention d'un montant de 6 000 € pour animer ce dispositif (d'un budget total de 40 655 €) et améliorer l'accès des foyers les plus modestes à une alimentation saine, durable et locale.

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 6 000 euros est allouée à Agribio pour le projet « Notre assiette en action ».
- 2- La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 117825, programme Développement (DEVELOPMENT), opération Alimentation Durable (ALIMDURA), nature comptable 65748, fonction 65, chapitre 65.

- 3- Le paiement de la subvention ci-dessus ne peut intervenir que lorsque la présente délibération est devenue exécutoire. La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur ; elle sera versée en une fois sur simple demande de l'association, au vu du budget prévisionnel détaillé de l'action.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET